



M A I R I E  
DE  
**L A C O S T R É**  
84480

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

Recettes	679 051,40 €
Dépenses	-565 274,34 €
Résultat de l'exercice 2023	113 777,06 €
Excédent reporté 2022	+297 743,52 €
Part affecté à l'investissement	- 60 958,56 €
<b>Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2024</b>	<b>350 562,02 €</b>

### ❖ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

#### 1°) LES DEPENSES GENERALES (CHAPITRE 011)

CHARGES GENERALES	PREVISIONS	DEPENSÉ
	177 380,00 €	152 435,63 €
Eau et assainissement	9 000,00 €	7 579,21 €
Electricité	25 000,00 €	17 895,01 €
Combustible	6 500,00 €	3 961,00 €
Carburants	4 500,00 €	2 370,13 €
Alimentation	12 000,00 €	11 439,92 €
Fournitures d'entretien	3 300,00 €	1 716,45 €
Fournitures petit équipement	4 000,00 €	2 374,69 €
Fournitures de voirie	1 000,00 €	739,47 €
Vêtement de travail	1 000,00 €	1 006,23 €
Fournitures administratives	2 500,00 €	1 212,61 €
Livres	910,00 €	907,98 €
Fournitures scolaires	1 250,00 €	1 813,28 €
Autres matières et fournitures	500,00 €	
Contrat de prestations de service		329,16 €
Crédit-bail	17 600,00 €	16 817,61 €
Entretien bâtiments	6 000,00 €	847,36 €
Entretien de voies et réseaux	20 000,00 €	10 882,93 €
Bois et forêts	2 300,00 €	12 500,42 €
Entretien matériel roulant	11 000,00 €	10 953,11 €
Entretien autres biens mobiliers	1 000,00 €	350,00 €
Maintenance	10 000,00 €	8 768,10 €
Primes assurance	7 400,00 €	7 351,27 €
Doc gnle et technique	1 150,00 €	235,20 €
Divers	500,00 €	4 725,64 €

Pub, publications, relations publiques	16 700,00 €	10 535,05 €
Indemnité au comptable	4 300,00 €	1 918,51 €
Frais affranchissement	1 270,00 €	1 281,04 €
Services bancaires	600,00 €	106,23 €
Frais de nettoyage des locaux	3 100,00 €	9 675,00 €
Autres services extérieurs	1 000,00 €	247,02 €
Taxes foncières	2 000,00 €	1 896,00 €

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

Pour 2023, elles s'élèvent à 152 435,63€. On observe une légère diminution de 760,20€ par rapport à 2022. Ces dépenses restent maîtrisées.

## 2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

CHARGES DE PERSONNEL	PREVU	DEPENSES
	344 010,00 €	343 517,44 €
Personnel affecté par le GFP	6 649,10 €	3 143,00 €
Personnel extérieur	3 300,00 €	3 720,00 €
CNFPT	3 061,33 €	3 361,21 €
Personnel titulaire	193 460,94 €	209 247,21 €
Personnel non titulaire	12 994,11 €	16 307,71 €
URSSAF	98 496,55 €	105 135,11 €
Autres charges soc	3 161,98 €	2 603,20 €

Ces dépenses regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la commune.

Elles s'élèvent à 343 517,44€ soit une hausse de 22 393,43€ par rapport à 2022.

Cette augmentation de la masse salariale s'explique par une revalorisation générale de 1,5% du point d'indice des agents.

En ce qui concerne les non titulaires, la commune a recruté un agent pour renforcer l'équipe technique durant la période estivale et deux agents pour la surveillance de la forêt des Cèdres pour 2 mois dont un poste mutualisé avec les communes de Ménerbes et Bonnieux et un poste pris en charge financièrement par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

Le personnel communal titulaire reste stable :

- Une secrétaire générale
- Un agent polyvalent du service administratif
- Un agent administratif à l'agence postale communale, bibliothèque et bureau de tourisme intercommunal
- Un agent technique polyvalent au service technique et service administratif
- Deux agents des interventions techniques polyvalents
- Un agent polyvalent affecté à l'école
- Une cuisinière, agent de service polyvalent.

Sept agents sont à temps complet, un agent à temps non complet.

### 3°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

AUTRES CHARGES	PREVU	DEPENSES
	139 520,00€	48 633,77 €
Autres	154,80 €	94,80 €
Indemnités	27 376,28 €	28 055,96 €
Contributions aux organismes	6 168,44 €	7 196,21 €
Autres contributions	264,00 €	264,00 €
Etat	595,20 €	
Subvention aux associations	12 063,38 €	13 021,62 €
Charges diverses de gestion courante	1,35 €	1,18 €

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 48 633,77€ soit une hausse d'environ 2 010,32€ par rapport à 2022.

Le montant des indemnités de fonction des élus s'élève à 28 055,96€. Elles sont en hausse du fait de l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Les subventions aux associations s'élèvent à 13 021,62€. Elles se répartissent comme suit :

A Bonnieux Généalogie Luberon	150,00€
Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)	64,50€
Clic Présage	200,00€
Coopérative scolaire	2 400,00€
Conseil Départemental	384,12€
Ecole des chats	400,00€
Emala	273,00€
Fondation du Patrimoine	100,00€
Foyer Rural	1 750,00€
La Strada	500,00€
Nouvelle Union Sportive Lacostoise	3 800,00€
Théâtre de Cavaillon	3 000,00€

Le montant des participations aux organismes de regroupement s'élève à 7 196,21 €. Ces participations se répartissent comme suit :

Comité des Feux de Forêts :	150,00€
Société Protectrice des Animaux	358,00€
Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière	341,00€
Parc du Luberon : (SEDEL, participation statutaire, architecte conseil)	3 148,92€
Mairie de Cabrières d'Avignon (Collège du Calavon)	2 948,29€
Communes forestières	250,00€

Les charges versées par la commune à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ont évolué de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2023
<b>Attribution de compensation</b>	4 705,00€	4 312,00€ (comptabilisation de l'échéance décembre 2021 en janvier 2022)	4 705,00€	4 705,00€
<b>Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)</b>	9 575,00€	10 817,00€	10 304,00€	10 641,00€

#### 4°) LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4 350,40 €</b>
Intérêts	4 350,40 €
Autres charges financières	30,10 €

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 4 380,50€. La commune a 3 emprunts à charge.

#### 5°) LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 68)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 961,00€.

### RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARAISON AVEC L'ANNEE 2022

	<b>INTITULE</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
<b>C011</b>	Charges à caractère général	153 343,83€	152 435,63€
<b>C012</b>	Charges de personnel	322 124,01€	343 517,44€
<b>C014</b>	Atténuation de produits	15 472,00€	15 346,00€
<b>C65</b>	Autres charges	46 626,45€	48 633,77€
<b>C66</b>	Charges financières	4 244,83€	4 380,50€
<b>C67</b>	Charges exceptionnelles	0,00€	138,01€
<b>042</b>	Opérations d'ordre	4 470,92€	961,00€
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>546 279,04€</b>	<b>565 274,34€</b>

#### ❖ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles sont classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services,

## 1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (CHAPITRE 70)

PRODUITS DES SERVICES	PREVU	ENCAISSE
	<b>30 512,70 €</b>	<b>47 916,76 €</b>
Coupe de bois	22 000,00€	11 309,12 €
Concession cimetière	750,00€	800,00 €
Stationnement et location voirie publique	3 960,00€	7 380,92 €
Photocopies	300,00€	156,90 €
Droits des services cantine	12 000,00€	11 036,28 €
Autres prestations de services	1 000,00€	2 644,42 €
Mise à disposition de personnel	14 000,00€	14 589,12 €

Les produits des services augmentent de 17 363,26€ par rapport à 2022 en raison en partie de ventes de coupes de bois.

## 2°) LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Les bases, les taux et les produits d'imposition ont évolué de la manière suivante depuis 2020:

	2020	2021	2022	2023
<b>Bases Taxe d'Habitation **</b>	1 783 237,00			1 150 276
<b>Taux Taxe d'Habitation</b>	9,47%			9,4%
<b>Produit</b>	<b>171 028,00</b>			<b>108 931,00</b>
<b>Bases Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	1 208 014,00	1 265 000,00	1 307 000,00	1 434 000,00
<b>Taux Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	11,97%	27,10%*	32,10%	32,10%
<b>Produit</b>	<b>148 189,00</b>	<b>342 815,00</b>	<b>419 547,00</b>	<b>460 314,00</b>
<b>Bases Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	37 742,00	37 300,00	39 100,00	42 200
<b>Bases Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	40,45%	40,45%	45,45%	45,45%
<b>Produit</b>	<b>15 411,00</b>	<b>15 088,00</b>	<b>17 770,00</b>	<b>19 180,00</b>

\*taux communal cumulé au taux départemental.

\*\* la loi de Finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux jusqu'en 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022.

Aussi, dès 2023, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires n'est plus gelé. Les collectivités doivent alors se prononcer sur ce taux dans leurs délibérations.

## .3°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2023
Dotation globale de fonctionnement	4 504,00€	122,00€	0,00€	609,00€
Dotation de solidarité rurale	8 512,00€	8 684,00€	9 097,00€	10 779,00€

#### 4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	PREVU	ENCAISSE
	14 400,00€	19 304,35€
Revenus des immeubles	14 600,00€	16 385,03€
Produits financiers (subvention)		5 615,47€
Autres produits de gestion courante		4 838,64€

#### 5°) ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 12 840,17 € et les remboursements sur charges à 279,00€.

### RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### COMPARAISON AVEC L'ANNEE 2022

	INTITULE	CA 2022	CA 2023
<b>C002</b>	Résultat de fonctionnement	217 583,63€	236 784,96€
<b>C013</b>	Atténuation de charges	22 390,68€	12 840,17€
<b>C70</b>	Produits des services	30 553,50€	47 916,76€
<b>C73</b>	Impôts et taxes	499 609,24€	549 794,30€
<b>C74</b>	Dotations et participations	17 937,52€	21 601,20€
<b>C75</b>	Autres produits (dont loyers)	19 304,35€	46 898,97€
<b>C77</b>	Produits exceptionnels	36 643,64€	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>626 438,83€</b>	<b>679 051,40€</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes	344 846,82 €
Dépenses	-380 129,79 €
Résultat de l'exercice 2023	-35 282,97 €
Déficit reporté 2022	-159 438,46 €
<b>Déficit global d'investissement à reporter au BP 2024</b>	<b>-194 721,43 €</b>
Restes à réaliser Dépenses	-101 088,74 €
Restes à réaliser Recettes	+ 107 011,09 €
<b>1068- Affectation du résultat</b>	<b>-188 799,08 €</b>

## ❖ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMMES	DEPENSES 2023
Aire de jeux	76 837,09€
Travaux bâtiments communaux 2022	964,80€
Aménagement urbain Route d'Apt	137 495,92€
Restauration des remparts	44 411,26€
Travaux de voirie 2023	49 554,00€
Aménagement bâtiment manif culturelles	11 942,80€
Matériel d'équipement 2023	10 139,11€
Opérations financières	27 640,81€
Opérations patrimoniales	21 144,00€
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>380 129,79€</b>

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

## ❖ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et les emprunts.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 344 846,82€. Elles comprennent :

♦ **Les recettes réelles :**

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 26 022,41€
- La taxe d'aménagement : 10 753,10€
- Les subventions d'équipement : 225 007,75€ qui émanent de l'Etat, de la Région et du Département.

♦ **Les recettes d'ordre:**

-Ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à 961,00€ qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

♦ **Les recettes patrimoniales:** 21 144,00€

### LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 Décembre 2023 se répartit de la manière suivante :

- Investissements 2018 : Emprunt contracté en 2018 sur une durée de 15 ans au taux de 1,97%
- Aménagement de la cure : Emprunt contracté en 2001 sur une durée de 28,5 ans à taux variable
- Aménagement des salles des associations contracté en 2005 sur une durée 20 ans à taux variable

Pour l'année 2023, le montant du remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 19 139,31€; le montant du remboursement des intérêts (chapitre 66) est de 4 350,40€.

## RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

INTITULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>	679 051,40€	344 846,82€	<b>945 404,13€</b>
<b>DEPENSES</b>	565 274,34€	380 129,79€	<b>1 023 898,22€</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>113 777,06€</b>	<b>-35 282,97€</b>	<b>78 494,09€</b>

## RESULTATS DE CLOTURE

Tableau synthétique qui reprend toutes les données énumérées dans la présente note.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		297 743,52€	159 438,56€		159 438,56	297 743,52€
<b>Part affectée à l'inv</b>	60 958,56€				60 958,56€	
<b>Opérations de l'exercice</b>	565 274,34€	679 051,40€	380 129,79€	344 846,82€	945 404,13€	1 023 898,22€
<b>TOTAUX</b>	626 232,90€	976 794,92€	539 568,35€	344 846,82€	1 165 801,25€	1 321 641,74€
<b>Résultats clôture</b>		350 562,02€	194 721,53€			155 840,49€
<b>Restes à réaliser</b>			101 088,74€	107 011,09€	101 088,74€	107 011,09€
<b>TOTAUX CUMULES</b>	565 232,90€	976 794,96€	640 657,09€	451 857,91€	1 266 889,99€	1 428 652,83€
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>350 562,02€</b>	<b>188 799,18€</b>			<b>161 762,84€</b>

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.